

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 juillet 2024 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire monsieur David McKay
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- le conseiller monsieur Danny Raymond
- la conseillère madame Marie T. Dupont

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Danielle Glode et la greffière-trésorière adjointe, madame Manon Cuillierier sont aussi présentes. Les conseillères mesdames Nathalie Lanthier, Mélissa Morin, et Kim Jones sont absentes.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 8 juillet 2024 à 19 h 33.

2024-07-01

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 et que tout semble conforme,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,  
appuyé par le conseiller Danny Raymond,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Danielle Glode soit dispensée d'en faire la lecture ;

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant tel que modifié :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024
  - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2024
  - 3.3. Adoption du *Règlement numéro 323-04-24 modifiant le règlement numéro 323-18 sur le traitement des élus municipaux*
- 3.4. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
  - 4.1. Proposition d'entente de service – Popote roulante de Vaudreuil-Soulanges
  - 4.2. Demande de contribution financière de l'École secondaire Soulanges – Voyage de ski Banff 2025
5. Ressources humaines
  - 5.1. Proposition de nomination d'un lieutenant au service de Sécurité incendie
6. Finances et trésorerie
  - 6.1. Approbation de la liste des comptes du mois de juin 2024
  - 6.2. Autorisation de paiement à *Excavation Lavigne inc.* pour les travaux du chemin Saint-André Nord
7. Administration
8. Incendie et sécurité publique
9. Travaux publics et voirie
10. Transport et déneigement
11. Hygiène du milieu et environnement
12. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
13. Loisirs, culture et vie communautaire
  - 13.1. Mandat pour l'installation d'une membrane en uréthane pour les murs de fondation au chalet au parc Léon-Prieur
  - 13.2. Mandat pour les travaux de plomberie pour le chalet au parc Léon-Prieur
14. **Période de questions**
15. Levée de la séance ordinaire.

2024-07-02

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2024**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,  
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024.

2024-07-03

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2024**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2024 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,  
appuyé par le conseiller Paul Gauthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2024.

2024-07-04

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 323-04-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 323-18 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Mentions de la directrice générale et greffière-trésorière, Danielle Glode

- L'objet et la portée du *Règlement numéro 323-04-24 modifiant le règlement numéro 323-18 sur le traitement des élus municipaux* est de décréter le traitement des élus municipaux de manière rétroactive afin de réduire l'indexation sur la rémunération des élus municipaux pour l'année 2023 ;
- Aucune modification n'a été apportée entre le projet du règlement déposé et le présent règlement ;
- Une copie du présent règlement a été mise à la disposition du public lors de cette même séance ;
- Les originaux du règlement sont déposés et conservés aux archives de la Municipalité.

Je soussignée, Danielle Glode, certifie sous mon serment d'office, que les mentions ci-haut sont véridiques.

---

Danielle Glode  
Directrice générale et greffière-trésorière

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), la municipalité de Saint-Télesphore (ci-après : « la Municipalité ») a adopté le 14 août 2018, le Règlement numéro 323-18 fixant la rémunération de ses membres ;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la COVID-19 entraîne des conséquences sur les finances de la Municipalité ainsi que sur l'ensemble de la population ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite modifier le Règlement numéro 323-018 sur le traitement des élus municipaux adopté par la Municipalité afin réduire l'indexation sur la rémunération des élus municipaux pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Mélissa Morin à la séance ordinaire du 10 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté et déposé par la conseillère Mélissa Morin lors de la séance ordinaire du 10 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 14 juin 2024 conformément aux modalités de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,  
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ  
COMME SUIT :

#### **ARTICLE 1**

Le Règlement numéro 323-18 sur le traitement des élus municipaux est modifié par l'ajout d'un cinquième paragraphe à l'article 9 « Indexation et révision »

##### **« Article 9 INDEXATION ET RÉVISION »**

Malgré ce qui précède, pour l'année 2023, une indexation de 3,5 % sera appliquée autant sur la rémunération de base et la rémunération additionnelle ainsi que l'allocation de dépenses payables aux membres du conseil telles qu'établies aux articles 3,5 et 6 du présent règlement incluant toutes ses modifications subséquentes. »

#### **ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2023.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site Internet de la Municipalité.

#### **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

2024-07-05

#### **PROPOSITION D'ENTENTE DE SERVICE – POPOTE ROULANTE DE VAUDREUIL-SOULANGES**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme à but non lucratif (OBNL) *Centre communautaire des aînés Vaudreuil-Soulanges* opère un service de popote roulante destiné aux aînés dans la région de Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT QUE le service de popote roulante est fourni dans la Municipalité de Saint-Télesphore depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE le *Centre communautaire des aînés Vaudreuil-Soulanges* désire développer une entente basée sur le nombre de repas fournis aux aînés de la Municipalité de Saint-Télesphore ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore souhaite permettre aux aînés d'exercer leur autonomie et de maintenir leur santé et leur bien-être le plus longtemps possible ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore souhaite maintenir et supporter le service de popote roulante sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'en 2023 et à ce jour, l'OBNL a fourni 265 repas sur le territoire de la Municipalité de Saint-Télesphore ;

CONSIDÉRANT QUE l'OBNL sollicite une aide financière annuelle équivalant à un dollar (1,00 \$) par repas fourni aux aînés de la Municipalité de Saint-Télesphore et qu'il est nécessaire de conclure une entente entre les parties ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,  
appuyé par le conseiller Danny Raymond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal de Saint-Télesphore accepte de cotiser une somme d'argent équivalant à un dollar (1,00 \$) par repas fourni annuellement aux aînés sur son territoire ;

QUE le conseil autorise le maire monsieur David McKay et la directrice générale madame Danielle Glode à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Télesphore ladite entente ;

QUE la présente résolution soit transmise au *Centre communautaire des aînés de Vaudreuil-Soulanges*.

2024-07-06

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE SOULANGES – VOYAGE DE SKI BANFF 2025**

CONSIDÉRANT QUE l'École secondaire Soulanges organise un voyage scolaire sportif à Banff au mois de février 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE ce voyage permettra une ouverture sur le monde en découvrant l'Ouest canadien, la réalisation d'une passion et un enrichissement personnel pour vingt-quatre élèves ;

CONSIDÉRANT QU'afin que ce voyage soit accessible à tous, sans égard aux moyens financiers des parents, chaque élève s'est engagé à participer aux campagnes de financement afin de réunir 2 400 \$ nécessaires à la réalisation de ce voyage ;

CONSIDÉRANT QUE deux élèves de l'École secondaire Soulanges qui souhaitent participer au voyage habitent la Municipalité de Saint-Télesphore ;

CONSIDÉRANT QUE l'École secondaire Soulanges sollicite une contribution financière pour les élèves qui résident sur le territoire de la Municipalité de Saint-Télesphore ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,  
appuyé par le conseiller Danny Raymond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal accepte de contribuer un montant de 200 \$, soit 100 \$ par élève pour le voyage de ski Banff 2025 de l'École secondaire Soulanges.

QUE la présente résolution soit transmise aux enseignants accompagnateurs de ce voyage, madame Mélissa Cuerrier et monsieur Luc-Vincent Dumont.

2024-07-07

**PROPOSITION DE NOMINATION D'UN LIEUTENANT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc-André Dubé, directeur du service de Sécurité incendie, de nommer monsieur Stéphane Trottier au poste de lieutenant au service de Sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Trottier possède toutes les qualifications et certificats requis afin de combler ce poste ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,  
appuyé par le conseiller Danny Raymond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil nomme monsieur Stéphane Trottier au poste de lieutenant au service de Sécurité incendie.

2024-07-08

**APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE JUIN 2024**

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et greffière-trésorière :

Salaires versés du 1 <sup>er</sup> au 30 juin 2024	24 437,61 \$
Prélèvements bancaires du 1 <sup>er</sup> au 30 juin 2024	27568,79 \$
Dépenses particulières payées du 1 <sup>er</sup> au 30 juin 2024	190 674,35 \$
Comptes à payer au 30 juin 2024	36 815,82 \$
<b>TOTAL</b>	<b>279 496,57 \$</b>

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de juin 2024 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,  
appuyé par le conseiller Paul Gauthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil accepte le rapport de la directrice générale et greffière-trésorière, Danielle Glode, des comptes de juin 2024 ;

QUE la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2024 soit entérinée ;

QUE le conseil autorise le paiement des comptes à payer au 30 juin 2024.

2024-07-09

**AUTORISATION DE PAIEMENT À EXCAVATION LAVIGNE INC. POUR LES TRAVAUX DU CHEMIN SAINT-ANDRÉ NORD**

Il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,  
appuyé par le conseiller Paul Gauthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil autorise le paiement au montant de 5 720,01 \$ taxes incluses à *Excavation Lavigne inc.* pour les travaux du chemin Saint-André Nord.

2024-07-10

**MANDAT POUR L'INSTALLATION D'UNE MEMBRANE EN URÉTHANE POUR LES MURS DE FONDATION AU CHALET AU PARC LÉON-PRIEUR**

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 6 juin 2024 reçue de *Isolation C. Gill* pour l'installation d'une membrane en uréthane pour les murs de fondation au chalet au parc Léon-Prieur au montant de 7 095 \$ plus les taxes applicables ;

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,  
appuyé par le conseiller Danny Raymond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal octroie le mandat à *Isolation C. Gill* pour l'installation d'une membrane en uréthane pour les murs de fondation au chalet au parc Léon-Prieur au montant de 8 157,48 \$ taxes incluses.

2024-07-11

**MANDAT POUR LES TRAVAUX DE PLOMBERIE POUR LE CHALET AU PARC LÉON-PRIEUR**

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 19 juin 2024 reçue de *Plomberie du Suroît inc.* pour les travaux de plomberie pour le chalet au parc Léon-Prieur au montant de 12 950 \$ plus les taxes applicables ;

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,  
appuyé par le conseiller Danny Raymond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal octroie le mandat à *Plomberie du Suroît inc.* pour les travaux de plomberie pour le chalet au parc Léon-Prieur au montant de 14 617,31 \$ taxes incluses.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes à la séance ont posé des questions ou apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- Déplacement du dos d'âne sur le chemin de Dalhousie
- Trottoirs sur la rue Principale

2024-07-12

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,  
appuyé par le conseiller Paul Gauthier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la séance ordinaire du 8 juillet 2024 soit levée à 20 h 01.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

David McKay  
Maire

---

Danielle Glode  
Directrice générale et greffière-trésorière